

Compte rendu de décision de l'Assemblée Générale
du 5 juin 2019

Convocation adressée le 21 mai 2019
Rédacteur : Franck Charnassé Directeur Général de l'EPFL-TMVL

*L'Assemblée Générale convoquée le 21 mai 2019 s'est réunie au siège au 60 rue Marcel Dassault à
Tours le 5 juin 2019. Le quorum était atteint.*

Etaient présents :

- Mme Nowak, M Gatard, M Deletang, Mme Chailleux, M Launay, Mme Fouquet, Mme Goblet, Mme Potel, M Ritouret, M Clemot, M Fenet, M Plat, M Avenet, Mme Beaufils, Mme Savaton, Mme Beuzelin, Mme Schalk-Petitot, M Metais, M Roussy, Mme Guillaut.

Etaient excusés :

- M Le Tarnec, M De Olivera, M Augis, M Galliot, M Raymond, M Briand, M Bouchet, M Coulon, M Massot, Mme Tery Verbe, M Fremont.

Pouvoirs :

- M Augis a donné pouvoir à M Gatard
- M Fremont a donné pouvoir à M Avenet
- M Massot a donné pouvoir à Mme Beuzelin

Ordre du jour du Conseil d'Administration :

- Création du nom de l'EPFL (nom de domaine)
- Méthodologie pour élaborer le Plan pluriannuel d'intervention (PPI) et déclinaison des Programmes d'actions foncières (PAF)
- Le règlement intérieur
- Modifications mineures des statuts
- Précisions sur le montage du budget
- Poste à créer : Négociateur foncier fiscaliste (TP) et secrétaire comptable (1/2 temps)
- Questions diverses

Le Directeur Général de l'EPFL présente les documents suivant et assure le secrétariat de séance :

- Méthode d'élaboration du PPI et des PAF
 - Règlement intérieur
 - Information sur le budget
-

Création du nom de l'EPFL (nom de domaine)

Le nom de domaine : « EPFL – Val-de-Loire » ou « EPFL-VL » a été validé. Il sera transmis au service de la SDSI pour la mise en place du nom de domaine.

Méthodologie pour élaborer le Plan pluriannuel d'intervention (PPI)

et déclinaison des Programmes d'actions foncières (PAF)

Sur la forme :

La méthodologie a été validée à l'unanimité

Sur le fond :

La méthodologie a été validée à l'unanimité

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est validé à l'unanimité

Une discussion s'est engagée sur le pourcentage du portage. Le coût de 2.5% quelle que soit la destination des tènements a été validée. La facturation du coût de portage à la commune par l'EPFL chaque année a été validée.

Modifications mineures des statuts

La modification des statuts est validée à l'unanimité

Précisions sur le montage du budget

Les précisions du montage du budget sont actées. Le coût de fonctionnement de l'EPFL ne dépasse pas 10 % du produit de la TSE. Le Directeur se charge de questionner la DDFIP pour préciser la répartition de la TSE sur les 4 taxes (simulation pour un ménage moyen).

Le modèle peut suivre la configuration suivante : 1.5M de TSE + 3.5M d'emprunt – 130 000 de fonctionnement X 5 = 24 350 000 € sur 5 ans.

Le vote du budget (et le produit de la taxe) sera programmé pour la prochaine Assemblée Générale de janvier 2020. Cette information n'a pas fait l'objet d'un vote.

Poste à créer

Le principe de création des postes a été validé à l'unanimité tel que proposé.

L'AG a validé le recrutement du négociateur foncier sur le budget de l'EPFL.

Le poste de Négociateur foncier fiscaliste à temps plein pourra être ouvert en novembre 2019 pour un recrutement effectif en mars 2020 sur le budget de l'EPFL. (Contrat de droit privé) ; Le service support des Ressources Humaines de la Métropole assurera la mission de création des postes et du suivi de carrière.

Le poste de secrétaire à mi-temps pourra être ouvert soit en interne à la métropole (mise à disposition), soit selon un contrat de droit privé sur le budget de l'EPFL.

Fin de séance à 19h30



Christian Gatard

Président de l'EPFL-TMVL

Compte rendu de décision du Conseil d'Administration
du 15 mai 2019

Convocation adressée le 6 mai 2019
Rédacteur : Franck Charnassé Directeur Général de l'EPFL-TMVL

Le Conseil d'administration convoqué le 6 mai 2019 s'est réuni au siège au 60 rue Marcel Dassault à Tours le 15 mai 2019. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

- Mme Beaufils, M. Gatard, M. Le Tarnec, M. Bouchet, M. De Olivera,

Etaient excusés :

- M. Briand, M. Augis, M. Coulon, M. Schwartz

Pouvoirs :

- M. Augis a donné pouvoir à M. Gatard
- M. Briand a donné pouvoir à M. Gatard
- M. Schwartz a donné pouvoir à M. Gatard

Ordre du jour du Conseil d'Administration :

- Création du nom de l'EPFL (nom de domaine)
- Méthodologie pour élaborer le Plan pluriannuel d'intervention (PPI) et déclinaison des Programmes d'actions foncières (PAF)
- Le règlement intérieur
- Modifications mineures des statuts
- Précisions sur le montage du budget
- Poste à créer : Négociateur foncier fiscaliste (TP) et secrétaire comptable (1/2 temps)
- Questions diverses

Le Directeur Général de l'EPFL présente les documents suivant et assure le secrétariat de séance :

- Méthode d'élaboration du PPI et des PAF
- Règlement intérieur
- Information sur le budget

Création du nom de l'EPFL (nom de domaine)

Le nom de domaine : « EPFL – Val-de-Loire » ou « EPFL-VL » a été validé et sera proposé au service de la SDSI pour vérification de la disponibilité et la mise en place du nom de domaine.

Méthodologie pour élaborer le Plan pluriannuel d'intervention (PPI)

et déclinaison des Programmes d'actions foncières (PAF)

Sur la forme :

La méthodologie a été validée sous réserve de la prise en compte des dispositions suivantes :

Le portage concerne des immeubles et non simplement des terrains (au sens du code de l'urbanisme, immeubles bâtis ou non bâtis). Le document sera modifié en ce sens. L'objectif budgétaire est à préciser dans le sens de l'intérêt général.

Développement économique :

- Supprimer le critère de priorisation des secteurs situés hors zone inondable (Problématique posée en particulier pour Saint-Pierre des Corps).
- Prioriser l'acquisition des commerces de proximité

Habitat social :

- Indiquer que le portage long (8 ans) de tènement à destination de construction de logements sociaux s'inscrit dans la démarche de portage au vue du PLH 2024 tel qu'indiqué dans les engagements ENRU et dans le respect des orientations de l'Etat.

Infrastructure :

- Indiquer les 4 branches du Tramway (et pas uniquement les lignes 2 et 3)

Protection des risques technologiques et naturels :

- Il est acté qu'aucun critère ne peut être mis en place pour prioriser dans ce cadre l'acquisition de terrains.

Sur le fond :

La méthodologie a été validée sous réserve de la prise en compte des dispositions suivantes :

- Demander aux élus de participer ou de se faire représenter dans les 4 groupes de travail qui se réuniront entre juin et septembre sur la base du volontariat.
- Associer au groupe de travail « Développement économique » le service tourisme
- Vérifier auprès du service foncier de la Métropole le coût moyen d'un portage (entre 1.5 et 3.5% ?)

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est validé.

Modifications mineures des statuts

La modification des statuts est validée.

Précisions sur le montage du budget

Les précisions du montage du budget sont actées. Le coût de fonctionnement de l'EPFL ne dépasse pas 10 % du produit de la TSE. Le Directeur se charge de questionner la DDFIP pour préciser la répartition de la TSE sur les 4 taxes (simulation pour un ménage moyen).

Le modèle peut suivre la configuration suivante : 1.5M de TSE + 3.5M d'emprunt – 130 000 de fonctionnement X 5 = 24 350 000 € sur 5 ans.

Poste à créer

Le CA a validé le recrutement du négociateur foncier sur le budget de l'EPFL.

Le poste de Négociateur foncier fiscaliste à temps plein pourra être ouvert en novembre 2019 pour un recrutement effectif en mars 2020 sur le budget de l'EPFL. (Contrat de droit privé)

Le poste de secrétaire à mi-temps pourra être ouvert soit en interne à la métropole (mise à disposition), soit selon un contrat de droit privé sur le budget de l'EPFL.

Fin de séance à 20h15



Christian Gatard

Président de l'EPFL-TMVL